



Cadre réservé à l'organisation

L'amicale Laïque, Les écoles de La Courtine
et Les Amis De La Brocante
3ème Marché De Noël
Samedi 14 et Dimanche 15 novembre 2026
Demande d'emplacement

A retourner à : **AMICALE LAIQUE Mairie 23100 La Courtine accompagnée d'un chèque** libellé à l'ordre
de l'association « Amicale laïque »

Renseignements : tél : 06 29 23 37 76 e mail : amicale.laiquelacourtine23@gmail.com

Nom :

Prénom :

Tél :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Adresse mail :

Professionnel N° Registre du Commerce :

Amateur N° et Nature Pièce d'identité :

EMPLACEMENTS AUX TARIF UNIQUE POUR LES DEUX JOURS

PRESENCE SAMEDI 15H-21H ☐ DIMANCHE 10H-18H ☐

Nature du déballage :

Extérieur : Métrage par multiple de 3 : 3 mètres x _____ = _____ m

TARIF : 6 €EUROS LES TROIS METRES = 6 € x _____ = _____ €

Véhicules sur le stand oui ☐ non ☐ Électricité oui ☐ non ☐ Puissance : _____

Sous chapiteaux : Métrage par multiple de 3 : 3 mètres x _____ = _____ m

TARIF : 7 €EUROS LES TROIS METRES = 7 € x _____ = _____ €

Électricité oui ☐ non ☐ Puissance : _____

Intérieur : Métrage par multiple de 3 : 3 mètres x _____ = _____ m

TARIF : 3 €EUROS LE METRE = 3 € x _____ = _____ €

Électricité oui ☐ non ☐ Puissance : _____

Tables de 1 mètre nombre _____

**Toute demande incomplète, illisible ou non accompagné du règlement
fera l'objet d'un rejet sans aucun préavis.**

REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DE NOEL DE LA COURTINE

Article 1 : Le présent règlement est applicable à tout le périmètre du marché de Noël et à tous les exposants. Tous les exposants s'engagent en apposant leur signature à le respecter. Toute infraction au règlement peut amener l'association à exclure l'exposant en cause, sans aucun recours ou indemnité pour ce dernier.

Article 2 : L'association se réserve le droit de refuser les exposants dont les articles ne correspondent pas à ses critères. Nous empêcherons le déballage de tout autre type d'articles sans remboursement de la somme perçue.

Article 3 : Les emplacements ne seront réservés qu'à réception du règlement et devront nous parvenir avant le lundi 10 novembre 2025.

Article 4 : Le marché sera ouvert à l'installation des exposants à partir de 13H le samedi et 8 H le dimanche, cette même installation devra être terminée à 15H le samedi et 10 H le dimanche, tout exposant qui ne sera pas présenté avant 15H le samedi et 10H le dimanche perdra son emplacement et ce sans aucun recours possible. Afin de ne pas perturber le bon déroulement du marché les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 21H le samedi et 18H le dimanche.

Article 5 : L'association se réserve le droit de modifier les emplacements.

Article 6 : Les exposants non inscrits désirant un emplacement seront tenus de se faire inscrire dès leurs arrivées auprès des organisateurs et d'acquitter les droits de place dans la limite des emplacements disponibles.

Article 7 : Le prix des emplacements est fixé par décisions des bureaux des associations, il est cette année de 6 €uros les 3 mètres indivisibles en extérieur, de 7 €uros les 3 mètres indivisibles sous chapiteaux et de 3 €uros le mètre en intérieur.

Article 8 : Aucune contestation ne sera admise, l'association est seule juge pour toutes les décisions à prendre. Les exposants renoncent à tout recours contre les organisateurs pour quelques dommages, préjudices ou pertes et ce quelque en soit la cause.

Article 9 : Les particuliers doivent remplir l'attestation sur l'honneur jointe à leur demande d'emplacement pour être en conformité avec la loi.

Article 10 : Le strict respect des lieux est une obligation des containers poubelle sont à votre disposition sur le site sous peine d'exclusion pour les années suivantes.

Après avoir pris connaissance des conditions du règlement ci-joint, auxquelles j'accepte de me conformer, je déclare donner, par la présente mon adhésion définitive.

Fait à..... Le.....

Signature